

Le Président

Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur du Bureau d'Enquêtes sur les
Accidents de Transport Terrestre (BEA-TT)
Ministère de la Transition écologique et
solidaire
Ministère chargé des Transports
Grande Arche – Paroi Sud
92055 La Défense cedex

Saint-Denis, le - 9 SEP. 2020

Monsieur le Directeur,

Votre courrier du 07 juillet dernier nous communiquant le rapport d'enquête publié par vos services à la suite de la collision entre un train express régional et un véhicule léger survenue le 7 mai 2019 sur le passage à niveau n° 302 à Saint-Étienne (42), a retenu toute notre attention.

SNCF Réseau vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les suites qu'il entend y donner.

Recommandation R4 adressée à SNCF Réseau :

Étudier la suppression des éléments de publicité éventuellement présents sur les emprises ferroviaires et qui peuvent contribuer à distraire les usagers routiers qui abordent le PN n° 302.

Le principe de la dépose des éléments de publicité est acté.
SNCF RESEAU va mettre en œuvre cette recommandation d'ici fin 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Luc LALLEMAND